

Créateurs de droits nouveaux




La hotte du Père Noël sera bien vide pour les NR à distribuer l'année prochaine !




Mesures salariales 2024 : 2^{ème} séance de négociations

Le 7 décembre a eu lieu la 1^{ère} séance de négociation sur les mesures salariales 2024. A cette occasion, la Direction d'EDF a montré que, dans un contexte où les résultats financiers de l'entreprise seront probablement historiquement hauts, elle n'avait pas l'intention que cela « ruisselle » en avancements sur ses salariés ! Qu'en est-il de la seconde séance de négociation (conclusive ?) ?

Sans surprise la direction d'EDF, encore « traumatisée » par le nombre de NR octroyés l'année dernière, n'a pas l'intention de sortir de la « médiane du marché » des augmentations consenties par les grandes entreprises industrielles pour 2024. **Quant aux probables très bons résultats financiers qui seront annoncés en février prochain, les salariés n'en verront pas la couleur sur l'évolution de leur rémunération principale et/ou carrière mais possiblement sur des rémunérations périphériques comme l'intéressement.**

Or les salariés subissent de plein fouet l'inflation galopante, c'est pourquoi FO a réitéré sa **demande d'une augmentation salariale pour tous les personnels de 9 %** (mesures de branche et d'entreprises comprises) :

Revendications FO	Propositions Direction 2 nd séance	Commentaires FO
<p>2 NR POUR TOUS Permettant à chacun le maintien de son niveau de vie 88,5% des salariés y sont favorables (sondage FO)</p>	<p>Pas de NR automatique pouvoir d'achat.</p> 	<p>La Direction ne reconduit pas la mesure prise en 2023 sur l'attribution de NR pour tous.</p>
<p>TAUX AIC 2024 FO revendique un budget d'AIC (NR + GF) de 2,45 %</p>	<p>2^{ème} Proposition 2024 = 1,50 % (Dont 1,35% de NR managérial) Nettement inférieure à 2023 (2,45%) Il en manque plus d'1/3 !</p> <p>1,35% de NR managérial correspond à 33 400 NR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 29 700 NR GLOBAL 	<p>La Direction ne reconnaît pas l'engagement individuel des salariés sur cette année 2023 où tous les objectifs semblent avoir été atteints voire dépassés.</p> <p>Aucune mesure structurelle.</p> <p>Propositions en-deçà de celles faites aux autres entreprises du Groupe (ex : ENEDIS, RTE)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 2 470 NR transformations stratégiques • 1 230 NR EGA PRO ... 	
<p>PRIME DE 1 000 EUROS BAS SALAIRE (Revalorisation du montant du dispositif de la prime de 702 euros en 2023)</p>	<p>La Direction refuse</p> 	
<p>CLAUDE DE REVOYURE JUILLET 2024</p>	<p>La Direction ne s'engage pas à date à mettre en place à mi- année 2024 une possibilité de clause de revoiture sur la situation et la mise en œuvre de l'accord.</p> 	

Pour FO ces propositions sont très décevantes et ne répondent pas aux attentes des salariés.



En effet, entre les résultats financiers pour l'année 2023 qui seront à nouveaux positifs pour EDF et l'accord de régulation récemment trouvé avec le gouvernement français pour remplacer l'ARENH, il n'y a donc, selon nous, plus aucun obstacle pour procéder à des hausses pérennes du salaire de base.

Après cette séance annoncée comme « conclusive », FO et les autres organisations syndicales ont obtenu une nouvelle séance de négociations le 8 janvier 2024 pour de meilleures propositions à la hauteur de l'investissement des salariés.